



ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT TERRITORIAL
Région Hauts-de-France
Communauté urbaine de Dunkerque

Accord-cadre de partenariat territorial entre le Conseil Régional des Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque

Entre

La Région Hauts-de-France, 151 avenue du Président Hoover – 59555 Lille Cedex, représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, son Président.

Et

La Communauté urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine – BP 85530 - 59386 Dunkerque cedex 1, représentée par Monsieur Patrice VERGRIETE, son Président.

Ci-après désignées ensemble « les parties »,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 4221-1 et L. 1111-9,

Vu la délibération n°20161386 du 16 Octobre 2016 adoptant la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle,

Vu la délibération n° 20161816 des 13 et 14 décembre 2016 adoptant le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 20170444 du 30 mars 2017 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n°20171731 du 23 novembre 2017 adoptant le Schéma Régional d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation Hauts-de-France 2017-2021 (SRESRI),

Vu la délibération n°20180604 du 29 mai 2018 du Conseil régional adoptant la convention de partenariat relative à la participation de la Communauté urbaine de Dunkerque au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20181574 du 18 Octobre 2018 portant sur l'approbation de 10 projets structurants et des territoires démonstrateurs de la Troisième Révolution Industrielle,

Vu la délibération n°201900244 du 31 janvier 2019 d'arrêter le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°DEL17785 de la Communauté urbaine de Dunkerque du 26 novembre 2015 adoptant son projet communautaire 2015-2020,

Vu la délibération n°DEL18156 de la Communauté urbaine de Dunkerque du 22 juin 2017 adoptant le projet d'aménagement et développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme communautaire qui précise le projet politique de l'agglomération en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et de déplacements,

Son identité maritime est un élément fort d'attractivité. Qu'il s'agisse d'activités économiques (port, pêche ou potentiel en matière d'éolien offshore), de loisirs (plaisance, sports nautiques et de plein air), ou encore d'une biodiversité riche liée à son milieu, le littoral dunkerquois a beaucoup à offrir. Il se caractérise également par le dynamisme de son pôle industrialo-portuaire disposant d'un bassin d'emploi riche en savoir-faire et en infrastructures, avec son port, moteur du développement économique régional. Il peut également compter sur une université et un tissu industriel dense, aux compétences reconnues dans de nombreux domaines dont l'énergie est le meilleur exemple.

Le Dunkerquois est aussi un territoire frontalier, qui de par sa position géographique, a toujours échangé avec ses voisins belges, néerlandais ou anglais. Il se positionne à la croisée de deux dynamiques identifiées dans le projet arrêté de SRADDET, visant à diffuser l'économie maritime d'une part, et à amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières d'autre part. Le Dunkerquois se doit de valoriser son rôle d'interface et de mobilisation des territoires, au service de l'équilibre du développement régional.

Enfin, le Dunkerquois constitue une aire urbaine qui s'appuie sur le pôle d'envergure régionale de Dunkerque et sur des pôles intermédiaires. Le projet arrêté de SRADDET a pour ambition de conforter les pôles d'envergure régionale en révélant leurs atouts. Pour cela, 4 grandes fonctions sont à conforter, en vue de favoriser les interactions au service d'un nouvel équilibre régional : « tête de réseau », « hub secondaire », « porte d'entrée régionale », « pôle de services supérieurs ». L'action de la Communauté urbaine de Dunkerque afin de concourir à ces fonctions doit être valorisée.

Le territoire dunkerquois est confronté à des enjeux d'attractivité mais également de transitions économiques, écologiques, énergétiques et sociales. Aussi, dans le projet communautaire 2015-2020, la CUD a défini trois grandes orientations stratégiques destinées à répondre à ces enjeux : renforcer l'attractivité économique et résidentielle, améliorer les services publics du quotidien et faire évoluer les pratiques pour transformer le territoire. Par ailleurs, pour relever ces défis, quatre exigences transversales irriguent chaque priorité identifiée dans le projet communautaire : favoriser l'emploi local, préserver le climat et l'environnement, ancrer la participation citoyenne et encourager l'innovation.

Article 1 : Objet

Le présent accord-cadre traduit la volonté commune d'un partenariat renforcé entre la Région Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque pour un développement et un rayonnement du territoire à la hauteur des ambitions régionales. Il constitue le conventionnement de référence entre la Région et la Communauté Urbaine de Dunkerque permettant de formaliser les engagements partagés sur ce territoire.

L'accord-cadre a pour objectifs de:

- ✓ Donner une vision globale à l'action régionale menée sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque,
- ✓ Formaliser des objectifs d'avenir communs de la stratégie régionale et communautaire,
- ✓ Traduire de façon opérationnelle la déclinaison territoriale des orientations stratégiques régionales, en particulier issues des schémas régionaux d'aménagement du territoire, de développement économique, de formation – orientation professionnelles, d'enseignement supérieur et de recherche, de spécialisation intelligente (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, SRI-SI et projet arrêté de SRADDET).

régionales de formation) - mais aussi dans une approche de plus long terme (politiques d'enseignement supérieur, éducatives et d'apprentissage).

C'est selon cette volonté affirmée de lutte contre le chômage que la Région assure le financement de la plateforme Proch'emploi de Dunkerque depuis 2016.

En matière de formation, l'antenne territoriale des services de la formation professionnelle du Conseil régional, hébergée dans les locaux de la Maison de l'emploi de Dunkerque, anime les acteurs emploi-formation du territoire et participe aux dynamiques de développement économique locales en lien avec l'Agence des Entreprises de la Région et les services de la CUD. La priorité est d'accompagner les recrutements des entreprises du territoire par la mise en œuvre de formations préalables. Les secteurs clés du territoire qui bénéficient de cet accompagnement sont : l'Industrie, le Transport-Logistique, le BTP, les Services et le Numérique.

L'implication de l'antenne aux groupes projets emploi-formation des grands projets du territoire permet d'anticiper la formation des futur(e)s salarié(e)s. En effet, les programmes de formation territorialisés financés par la Région (de l'accès aux compétences clés à la formation universitaire) sont adaptés aux besoins du territoire dans le respect du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientations Professionnelles et du Plan d'actions du Service Public de l'Emploi Local co-présidé par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Par ailleurs, la Région accompagne l'innovation et l'expérimentation pédagogiques via son appel à projets « Format Innovation » ainsi que le développement des compétences via la mise en place de HUBS EMPLOI-FORMATION territoriaux au titre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019/2022.

A noter, la déclinaison par filières économiques des schémas stratégiques de développement économique, de formation et d'orientation professionnelle s'organise dans le cadre des contrats de Branches signés au niveau régional par la Région et l'Etat avec l'ensemble des organisations et fédérations professionnelles et Pôle Emploi. Ces contrats de Branches pourront être notamment mobilisés pour faciliter la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs économiques et les professionnels de la formation en vue d'une réponse plus efficiente aux besoins de recrutement et de montée en compétences des entreprises du territoire.

Les dynamiques économiques du territoire pourront également être prises en compte dans le cadre de la démarche prospective pluriannuelle de « cartes cibles » des formations permettant notamment de développer la formation pour les secteurs qui recrutent et de veiller à la cohérence et à l'équilibre de l'offre de formation dans le respect de la diversité des territoires.

Dans ce cadre peuvent être étudiées les besoins de formations de la filière énergie, des métiers de la gestion de projet à la maintenance, de l'ingénierie d'exploitation à la vente, du bac professionnel au diplôme d'école d'ingénieur en passant par les BTS, DUT et licences professionnelles. Plusieurs lycées du territoire dispensent d'ores-et-déjà ce type de formation : les lycées de l'Europe à Dunkerque et Fernand Léger à Coudekerque-Branche et les lycées des métiers de l'énergie, du numérique et de la métallurgie et les lycées EPID et Vauban à Dunkerque labellisés Lycées des métiers des industries et des innovations technologiques.

Depuis 2016, la Région Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque se sont ainsi engagées conjointement en matière de lutte contre le chômage et de mise en œuvre de leviers pour la création d'emploi sur ce territoire par :

- La mobilisation de l'appareil régional de formation pour :

Par ailleurs, en matière de développement économique, les enjeux portuaires demeurent prioritaires. Tout en préservant son caractère industriel, la CUD et le GPMD entendent hisser le complexe portuaire dunkerquois au rang de véritable place de marchés sur le range nord-européen. Cette ambition appelle un renforcement de l'attractivité et de la compétitivité du territoire. Il ne s'agit pas seulement d'infrastructures mais aussi d'une offre de solutions et de services adaptés aux attentes des clients et investisseurs potentiels. L'objectif n'est pas d'être un port de transit des flux de fret mais bien une place portuaire capable de traiter les marchandises dans un processus logistique ou manufacturier générateur de nouveaux échanges commerciaux, d'emplois et de valeur ajoutée.

Afin de renforcer l'attractivité économique du territoire, la Région Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque se sont ainsi engagées conjointement sur les projets suivants depuis 2016 :

- Le projet de Maison de l'entrepreneuriat « la Turbine » ;
- Plusieurs projets liés au développement de l'entrepreneuriat accompagnés au titre des fonds européens dans le cadre du dispositif d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) dédié aux quartiers politique de la ville : sensibilisations à l'Entrepreneuriat en milieu scolaire sur le Dunkerquois (BGE Flandre création), mise en place d'un instrument financier « fond de garantie quartier » (France active), « élan d'initiatives entrepreneuriales durables » sur les Quartiers Prioritaires de la Ville de Grande Synthe (BGE Flandre création), Esprit d'Entreprendre (Entreprendre ensemble) et animation d'un lieu d'hébergement des entreprises dans le quartier du Jeu de Mail (Spark&co) ;
- Un appui au développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans les projets de la Communauté urbaine de Dunkerque.

La Région et la CUD s'engagent à poursuivre cette dynamique et à :

- Accompagner le déploiement du projet La Turbine ;
- Soutenir les TPE Artisans Commerçants par la mobilisation des dispositifs existants ;
- Poursuivre l'accompagnement de la création et le développement de l'ESS sur le territoire.

➤ **Adapter l'attractivité touristique aux atouts du territoire**

Sur la base du projet de valorisation des Grands Sites de France labellisés (2 Caps et Baie de Somme) et en projet (Dunes de Flandre), la Région a engagé avec les territoires littoraux et rétro-littoraux une réflexion pour définir un programme de valorisation touristique de l'ensemble de son littoral et de l'arrière-pays, s'appuyant sur l'environnement remarquable (Grands Sites, PNR), les équipements structurants et les expériences à vivre. Il s'agit de renforcer l'appréhension par le visiteur d'une destination « littorale Hauts-de-France » unique et de favoriser le développement d'une offre « slow tourisme » globalisée à l'échelle littorale. Le principal enjeu étant d'assurer les continuités en termes de mobilité douces nord-sud (le long du littoral) et est-ouest (littoral-rétro littoral) tout en accompagnant le déploiement d'offres de service en mobilités douces depuis les gares, portes d'entrée du territoire.

La capacité des territoires et des acteurs touristiques institutionnels et économiques à communiquer sur une offre globale à l'échelle du littoral est également un enjeu majeur identifié.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Dunkerque souhaite améliorer la visibilité et la cohérence des grands équipements et des activités touristiques (musées, parcs naturels, activités culturelles et

➤ Conforter le leadership dunkerquois sur la filière d'excellence de l'énergie

Au croisement du SRDEII, du SRESRI et du projet arrêté de SRADDET, la fonction « Tête de réseaux »¹ illustre la nécessité de consolider les spécialisations économiques locales en s'appuyant sur les écosystèmes territoriaux (systèmes productifs locaux, enseignement supérieur et formation, recherche et innovation). Leur mise en réseau permettra de développer les partenariats et les coopérations nécessaires entre les pôles régionaux, au bénéfice du rayonnement régional et d'une attractivité renforcée.

Dans cette approche équilibrée et cohérente de l'aménagement du territoire s'appuyant sur l'ossature régionale, le pôle d'envergure régionale de Dunkerque est ainsi identifié comme « tête de réseau » dans le domaine de spécialisation de l'Énergie, aux côtés du pôle d'Amiens, au sein d'un réseau régional thématique.

En tant que première plateforme énergétique d'Europe et dans le cadre d'une stratégie de spécialisation, le territoire, en lien avec ses partenaires, œuvre ainsi à la construction d'une excellence territoriale sur l'énergie, tant sur les aspects de la recherche, de la formation que de la filière industrielle.

En effet, le Dunkerquois, territoire industrialo-portuaire, nécessite un processus de transformation adapté, dans la mesure où la transition énergétique prend un relief particulier par rapport aux territoires dominés par l'économie tertiaire. Il s'agit de démontrer la capacité du territoire à accélérer l'émergence d'un nouveau modèle de développement à la pointe de la sobriété énergétique.

Cette innovation territoriale permet de viser et d'atteindre la performance écologique (maîtrise de l'empreinte environnementale, augmentation des énergies renouvelables, modes de production et de consommation responsables, etc.), la performance sociale (amélioration de la qualité de vie des habitants, réduction des inégalités, nouveaux modes de participation citoyenne, etc.), mais aussi et surtout la performance économique (accroissement de l'attractivité territoriale, densification des liens avec les territoires périphériques, urbains, ruraux et transfrontaliers, création d'emplois et de valeur ajoutée, etc.).

C'est pourquoi la Communauté urbaine de Dunkerque a mis la Troisième révolution industrielle (rev3) au cœur de sa stratégie de développement. Lauréate de l'appel régional « Vers des territoires démonstrateurs rev3 », du plan national « Territoires d'industrie » et de la 1^{ère} phase du programme d'investissement d'avenir (PIA) « Territoire d'innovation de et grande ambition » (TIGA), elle fait de la décarbonation de sa plateforme industrialo portuaire (sobriété et efficacité énergétique, qualité de l'air, mobilité...) l'enjeu central de son renouveau. La transformation de l'écosystème industrialo portuaire a fait l'objet d'un travail partenarial qui s'est traduit par la définition de plusieurs orientations dans le cadre du projet « Dunkerque, l'énergie créative ».

La création du futur parc d'Innovation EURAENERGIE à Dunkerque s'inscrit dans cette ambition de transformation industrielle et de transition énergétique. L'objectif est de créer un environnement favorable à l'innovation et à la création d'activités et d'emplois dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Elle doit faire du territoire une référence sur la filière énergie en France et en Europe. Le parc d'innovation EURANERGIE aura vocation à créer un environnement

¹ Pour rappel, la fonction « tête de réseau » vise à dynamiser et à animer une spécialisation économique au bénéfice de l'ensemble des Hauts-de-France, dans 7 domaines qui correspondent à des excellences régionales, présentant un ancrage territorial fort, s'articulant à la fois aux différentes dynamiques stratégiques du SRDEII et du SRESRI, mais aussi aux axes de la stratégie de spécialisation intelligente (SRI-SI ou encore S3).

d'autant que les trafics conteneurisés augmentent simultanément à la multiplication des lignes maritimes desservant Dunkerque. La massification des flux est un facteur de nature à attirer de nouveaux logisticiens susceptibles de renforcer la dimension marchande du port.

La mobilité des personnes ne peut être dissociée de celle des marchandises. Si en la matière les attentes des particuliers et celles des chargeurs et opérateurs de transport de fret ne sont pas les mêmes, les réponses à y apporter ne peuvent être appréhendées de façon segmentée, les infrastructures étant parfois les mêmes, notamment pour le réseau routier et le ferroviaire. Le développement du fluvial constitue une alternative à la saturation de ces deux réseaux. Il convient donc de concentrer les efforts sur la multimodalité des dessertes du pôle industrialo-portuaire dunkerquois, en continuité maritime ou non.

Ainsi, la fonction « porte d'entrée régionale » issue du projet arrêté de SRADDET et visant à une meilleure valorisation et régulation des flux touristiques et de marchandises dans une perspective de développement économique et d'impacts environnementaux réduits, résonne particulièrement à Dunkerque compte tenu de son positionnement géographique.

A l'occasion du comité interministériel de la mer de novembre 2017, l'Etat a retenu Dunkerque comme l'une des trois portes d'entrée maritimes de la France métropolitaine. Afin de conforter ce statut de 3^{ème} port national, Dunkerque, par ailleurs premier port fluvial des Hauts-de-France et premier pôle de fret ferroviaire national, doit enrichir son offre de services ferroviaires et fluviaux, anticiper l'ouverture du canal Seine-Nord Europe et s'affirmer dans le domaine des services de transport intelligent collaboratifs (C-ITS) en s'appuyant sur l'expertise du pôle de compétitivité i-Trans à travers sa plateforme d'innovation i-Fret implantée à Dunkerque. Egalement basé à Dunkerque, le cargo community system (CCS) des Hauts-de-France permet aux chargeurs régionaux d'effectuer un suivi efficace de leurs flux de fret dans des conditions semblables à celles des ports concurrents du Benelux. Le réseau Norlink Ports est aujourd'hui le lieu de dialogue entre tous les acteurs des Hauts-de-France œuvrant au développement des ports maritimes et intérieurs et à la définition d'un dispositif de transport de fret efficient à l'échelle de la région.

Depuis 2016, la Région accompagne le territoire notamment le développement de ses infrastructures à travers les projets suivants :

- Modernisation des installations de réparation navale du port de Dunkerque (dans le cadre du CPER) ;
- Amélioration de la desserte ferroviaire sur le port de Dunkerque ;
- Optimisation des limites d'exploitation entre le réseau ferré national et le réseau portuaire du port de Dunkerque ;
- Financement des études du doublement des écluses du grand gabarit ;

Afin de poursuivre ce développement, La Région apportera son soutien au projet de doublement et d'allongement des écluses sur le canal à grand gabarit.

Par ailleurs, la CUD sollicitera le soutien du Conseil régional pour l'organisation des Assises de l'économie de la mer qui auront lieu à Dunkerque et à Lille en novembre 2021.

permettant une ouverture sur le monde et un enrichissement culturel précieux, s'inscrit dans des dynamiques partenariales et se fait en synergie avec un grand nombre d'acteurs institutionnels, économiques, universitaires et associatifs. Les échanges, notamment interculturels avec l'ensemble de nos partenaires européens et internationaux sont poursuivis pour faire des Dunkerquois des citoyens engagés, conscients des enjeux et de leurs actions à d'autres échelles, contribuant au développement humain du territoire. La CUD développe et soutient ainsi des initiatives qui contribuent au rayonnement de l'agglomération et pour lesquelles des articulations entre les différents dispositifs régionaux, nationaux et européens sont à initier pour un effet levier renouvelé sur le territoire.

Enjeu stratégique 2 : Un développement équilibré du territoire au service d'une attractivité résidentielle confortée

A. Les enjeux partagés

La stratégie proposée dans le projet arrêté de SRADDET vise à révéler les atouts des pôles d'envergure régionale. Outre les fonctions « tête de réseau » et « porte d'entrée régionale », deux autres fonctions sont attendues pour le Dunkerquois :

- une fonction « hub secondaire » qui donne aux pôles d'envergure régionale un rôle de structuration des mobilités et de l'accès à l'emploi, à travers l'organisation d'une offre de mobilité multimodale, des liaisons avec les autres pôles et l'amélioration des connexions avec les hubs principaux (Lille, Amiens, Paris) ;
- une fonction « pôle de services supérieurs » (services et équipements structurants, ayant un rayonnement important) qui consiste en un double rôle pour les pôles d'envergure régionale : à la fois veiller à une bonne accessibilité afin que l'offre soit équilibrée sur tout le territoire régional, et à une montée en gamme et une modernisation afin d'adapter l'offre aux besoins.

De plus, des objectifs d'aménagements ambitieux en termes de logement, de proximité, de qualité urbaine et de cadre de vie, de multifonctionnalité et d'accessibilité visent à renforcer l'attractivité de ces pôles. Un accord-cadre signé entre le Conseil régional et les EPCI concernés dont la Communauté urbaine de Dunkerque, permet la mise en œuvre sur les territoires de l'espace de dialogue Littoral - Côte d'Opale. Dans ce cadre, la Région participe au financement des projets du territoire qui contribuent à son aménagement et au développement de l'attractivité territoriale en tenant compte des priorités spécifiques définies pour le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

La volonté de la Communauté urbaine de Dunkerque rejoint ces ambitions régionales. En effet, son projet communautaire ainsi que son projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI en vigueur ont pour objectifs de renforcer l'attractivité résidentielle et de promouvoir une agglomération vertueuse de proximité. Le territoire dunkerquois souhaite se donner les moyens de renforcer son attractivité, en préservant le commerce de centre-ville, en répondant aux attentes de la population en matière de développement culturel et sportif et de santé, tout en maîtrisant un développement urbain cohérent et en promouvant une mobilité adaptée.

B. Les engagements communs

- **Promouvoir une mobilité adaptée**

Par ailleurs, dans le cadre du transport scolaire, une convention entre la Région Hauts-de-France et la CUD sera signée, en 2019, afin de fixer les modalités d'organisation et de financement du transport scolaire et des dessertes urbaines par le réseau régional dans le ressort territorial de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Enfin, la Région s'engage à financer les travaux de pérennisation de la ligne capillaire fret menant de Dunkerque à Leffrinckoucke, dans le cadre de sa programmation avec SNCF Réseau.

➤ **Valoriser les quartiers en renouvellement urbain**

La Région s'attache à développer une approche spécifique aux territoires en difficulté, et en particulier aux quartiers en politique de la ville, en s'appuyant sur la stimulation de l'activité et la création d'emplois d'une part, et l'amélioration de leur image, de leur attractivité et de leur accessibilité, d'autre part.

Ainsi, le Conseil Régional est signataire du Contrat de Ville de l'agglomération dunkerquoise 2015-2020 et du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain. A ce titre, l'intervention régionale sur les territoires s'articule en trois volets :

- Par un soutien à l'emploi et à l'innovation qui vise à renforcer le développement économique, l'accès à l'emploi des habitants des quartiers, à contribuer à la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle (TRI) – Rev 3 et à améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat ;
- Au titre de la politique en matière de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- Au titre de la gestion des fonds européens, les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ou crédits européens Politique de la Ville.

Les projets suivants ont été soutenus par la Région depuis 2016 en matière de renouvellement urbain :

- Des projets de rénovation urbaine liés à l'ANRU (quartier du banc vert à Dunkerque, quartier du Jeu de Mail à Dunkerque, quartier Îlot des Peintres à Grande-Synthe, quartier du Courghain à Grande-Synthe) ;
- Des études sociales et urbaines : secteur Ile Jeanty Plan d'eau/Carnot Dolez/République Banc vert à Dunkerque et Saint Pol/Mer ; quartier Résidences Guynemer Jean Bart/Cité Liberté/Cité des Cheminots/Rond-point 8 mai 45 à Saint Pol sur Mer ; quartier Degroote à Tétéghem ; quartier Îlot des Peintres à Grande-Synthe ;
- Des projets portés par les différents acteurs locaux dont les communes en politique de la ville : Renouvellement du Fonds de Travaux Urbains (FTU), renouvellement de Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) portés par les acteurs locaux associatifs, aménagements urbains...

Afin de poursuivre l'engagement en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, la Région s'engage à :

- Poursuivre la mobilisation des enveloppes de crédit affectés au territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Finaliser les études urbaines et sociales en cours en matière de renouvellement urbain (NPNRU) pour définir les projets qui seront menés sur les quartiers suivants :
 - 2 quartiers d'intérêt national : Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest (Jean Bart-Guynemer ; Cité Liberté ; Cité des Cheminots), Ilot Peintres à Grande-Synthe
 - 2 quartiers d'intérêt régional : Banc Vert - Ile Jeanty - Carnot Dolet à Dunkerque et St Pol sur Mer, Degroote à Tétéghem ;

Communauté urbaine de Dunkerque a voté sa stratégie numérique 2017-2020 qui s'inscrit dans la dynamique de la TRI.

Par ailleurs, le Littoral Hauts-de-France et Dunkerque ont obtenu le label « communauté French Tech ». Ce label est une reconnaissance du travail mené par le territoire pour encourager le développement des start-ups et projets numériques.

Depuis 2016, la Région accompagne la Communauté urbaine de Dunkerque dans ses projets en matière de développement numérique :

- Projet « Tiers lieu du numérique » ;
- PME/TPE Boostez votre activité grâce au numérique ;
- Week-end innovation mobilité.

La stratégie numérique de la CUD a bénéficié d'un soutien FEDER. Au titre de cette première phase, outre les missions d'accompagnement numérique par l'équipe de la Communauté urbaine de Dunkerque (animation territoriale, suivi administratif et financier), des contreparties FEDER ont permis de soutenir les projets suivants :

- L'évolution des pratiques par le projet de dématérialisation « IMPACT » de la CUD.
- L'amélioration des services publics dans les projets de :
 - o portail Open Data,
 - o plateforme web de volontariat de la ville de Dunkerque qui sera suivi par d'autres communes,
 - o labellisation du réseau des bibliothèques « Les Balises » qui proposera de nouveaux services aux petites communes avec un volet de l'E-inclusion,
 - o Le développement de la gestion des territoires par le biais de l'Agence d'Urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) avec le projet « Toiles Dunkerquoises 3.0(*) » un outil de compréhension et d'aide à la décision sur des enjeux socio-économiques et territoriaux,
 - o L'inclusion et la cohésion sociale par le projet de l'Union des mutuelles de Dunkerque (USMD) afin de promouvoir l'utilisation d'un dossier médical du patient partagé par l'ensemble des acteurs et dématérialisé.

Au-delà de la stratégie numérique, la Région s'attache à déployer un réseau de tiers lieux numériques. La CUD a répondu à l'appel à projet régional en proposant au financement régional en octobre 2018 un projet de réseau composé du Sparklab de Dunkerque et de l'Atelier de Bourbourg.

Afin de poursuivre la transition numérique du territoire, une seconde phase de mise en oeuvre sera proposée au CUP de juin 2019 en vue de soutenir les 7 projets suivants :

- La seconde phase du projet d'évolution des pratiques de la CUD par le projet de dématérialisation IMPACT de la CUD ;
- Le projet GIM (Gestion des Interpellations Multicanal) porté par la Ville de Dunkerque ;
- Le projet Toiles 3.0 porté par l'AGUR ;
- Le développement et l'accès à la connaissance avec le projet Dunkerque Culture ;
- Le déploiement des outils numériques de sensibilisation liés à l'entrepreneuriat en milieu scolaire avec la BGE ;
- La promotion des atouts touristiques du territoire grâce au numérique avec le projet Smart Yachting, le projet 3.30 et la création d'un dispositif innovant au Musée portuaire permettant aux visiteurs d'être acteurs de la découverte de l'histoire du port
- L'inclusion et la cohésion sociale par :

matière culturelle, les projets sont portés par des structures de droit public ou privé sur les territoires (ils peuvent toutefois être co-financés par les communes concernées). Cela s'est traduit par les projets suivants en particulier :

- La restructuration de l'ancien musée des Beaux-Arts de Dunkerque en bibliothèque d'agglomération de la ville de Dunkerque (projet Ville de Dunkerque) ;
- Soutien annuel du programme d'activités du Learning center Ville Durable ;
- Soutien aux acteurs culturels locaux permettant d'amplifier le rayonnement culturel du territoire : FRAC, Musée portuaire, Le « Bateau Feu », scène nationale, le Théâtre de la Licorne, Arts scéniques rocks, le Jazz club ;
- Soutien à des festivals de musique : Festival « La Bonne Aventure » à Dunkerque, Festival Electro Libre à Dunkerque, Festival de musiques traditionnels Het Lindeboom à Loon Plage, Festival Bay car Blues à Grande Synthe ;
- Soutien du Manifeste-rassemblement international pour un théâtre motivé, compagnie des mers du Nord ;
- Financement annuel au centre d'éducation et de formation interculturel rencontre – CEFIR Dunkerque ;
- le dispositif régional « Nos quartiers d'Été » (NQE) complète le soutien aux projets d'animation sociale et culturelle des quartiers Politique de la ville durant la période estivale.
- Palais de l'Univers, fête de la science, édition 2018, du 9 au 14 octobre 2018

Afin de poursuivre le développement de la dynamique culturelle, la Région poursuivra son soutien au Fond Régional d'art contemporain (FRAC), au Musée portuaire, aux programmes d'activités du « Bateau Feu », du Théâtre de la Licorne, des Arts scéniques rocks, du Jazz Club, ainsi qu'aux principaux festivals et événements. Elle étudiera un soutien à la requalification du site destiné à l'installation du Musée des Beaux-Arts.

En matière de développement sportif :

En cohérence avec la nouvelle politique sportive régionale 2017-2021, la Communauté urbaine de Dunkerque soutient les clubs sportifs de haut niveau et accompagne les sportifs individuels dont les résultats contribuent au rayonnement de l'agglomération. Ce soutien permet aux clubs d'assurer les moyens de leurs ambitions au niveau national. Le soutien à l'organisation de compétitions d'envergure nationale ou internationale contribue par ailleurs non seulement à l'attractivité du territoire mais aussi à favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble.

De plus, la CUD s'engage dans la modernisation et la création de grands équipements sportifs permettant de favoriser le développement du sport de haut niveau sur l'agglomération dunkerquoise. La réalisation d'une nouvelle patinoire, la rénovation du stade tribut et un projet de construction d'une grande salle omnisport, permettront de valoriser le territoire lors de compétitions nationales et internationales.

Depuis 2016, les projets suivants ont permis de conforter la dynamique sportive sur le territoire de la CUD :

- La construction de la patinoire intercommunale de Dunkerque ;
- La rénovation du Stade Tribut à Dunkerque ;
- Soutien aux acteurs sportifs locaux permettant d'amplifier le rayonnement du territoire :
 - o L'organisation annuelle du Tour de France à la voile à Dunkerque ;
 - o L'organisation annuelle du Cross International de l'Acier à Leffrinckoucke ;
 - o L'organisation annuelle du Triathlon International Chtriman à Gravelines ;

- Poursuivre le soutien à la démographie hospitalière dans le cadre du dispositif post-internat dédié aux assistants à temps partagés (ATP), en lien avec le CHU de Lille et le Centre Oscar Lambret.
- Soutenir les projets de Maisons de santé pluri-professionnelles s'inscrivant dans le dispositif régional d'aménagement et de d'équilibre des territoires 2016-2020.

Enjeu stratégique 3 : Un territoire littoral au cœur des dynamiques de transitions écologique et énergétique

A. Les enjeux partagés

Répondant à la fois aux orientations stratégiques régionales et communautaires, l'enjeu partagé est de réussir la transition environnementale et énergétique du territoire. Pour cela, deux volets d'intervention sont visés :

- assurer un développement équilibré et durable du littoral, en garantissant un accueil respectueux des équilibres sociaux, économiques et environnementaux, et en prenant en compte la gestion intégrée du trait de côte. En valorisant les ressources remarquables du territoire (naturelles, paysagères, patrimoniales, culturelles) et en maintenant et développant les services rendus par la biodiversité, Région et CUD s'engagent à préserver le cadre de vie et la nature régionale.

Le projet communautaire prévoit ainsi d'anticiper les risques, notamment ceux liés au réchauffement climatique et d'assurer la transition énergétique. Le PADD vise à « offrir une qualité de vie saine et agréable à notre population notamment en renforçant la présence de la nature en ville, en valorisant le patrimoine, en considérant l'eau comme un atout essentiel du Dunkerquois et en réduisant l'empreinte écologique du territoire ».

- encourager la sobriété et organiser les transitions, en préservant et valorisant les cadres de vie et la nature régionale ainsi qu'en conciliant impératifs de développement et préservation des ressources.

La Communauté urbaine s'est ainsi engagée à relever le défi du facteur 4 à l'horizon 2050 (c'est-à-dire diviser par quatre les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire). En accord avec les ambitions régionales, le territoire s'engage dans un nouveau Plan air climat énergie territorial (PCAET), plus ambitieux que le précédent en intégrant la qualité de l'air. Celui-ci vise des objectifs chiffrés d'efficacité énergétique (+27% d'ici 2030), de développement des énergies renouvelables (27% en 2030), et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le sujet de l'adaptation est également inscrit comme une priorité et se veut engageant et impliquant les acteurs du territoire.

A noter, certains objectifs sont repris dans l'ambition rev3 de la Communauté urbaine de Dunkerque et seront accompagnés par la Région en fonction des actions concrètes qui se développeront.

B. Les engagements communs

➤ Favoriser l'innovation et l'expérimentation au service de la transition énergétique

La Communauté urbaine de Dunkerque détient la compétence d'autorité organisatrice du service public de la fourniture et de la distribution d'électricité, du gaz naturel et de la chaleur depuis 1995.

Dans le but de développer les énergies renouvelables, la CUD travaille à la valorisation et la récupération des énergies fatales pour répondre aux besoins des ménages et des industries du territoire. Il s'agit d'étendre de 30 kilomètres le réseau de chaleur à l'échelle de l'agglomération (Grande-Synthe, Gravelines- Bourbourg, Coudekerque-Branche, Dunkerque Petite Synthe-Saint Pol Sur Mer-Malo) pour satisfaire les besoins des équipements publics et des logements sociaux et privés. En plus d'être renouvelable, l'énergie est produite localement, à prix réduit et contribue à la compétitivité des industries locales.

La production d'énergie via de nouvelles sources dites renouvelables est une priorité du Plan climat air énergie 2015-2021 (PACET) pour atteindre l'objectif de 20% de production d'énergies renouvelables d'ici 2020. Pour ce faire, l'innovation et l'expérimentation seront privilégiées.

Les projets engagés depuis 2016 en faveur de la transition énergétique du territoire sont :

- Financement d'une étude préalable à la décision de préparer un démonstrateur de 2 bus urbains Hythane à Dunkerque ;
- Etude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics du territoire communautaire ;
- Soutien régional annuel aux Assises Européennes de la transition énergétique.

Dans le domaine du développement de la filière énergie, la Communauté urbaine de Dunkerque a été retenue par la Région en tant que territoire démonstrateur de la Troisième Révolution industrielle dans le cadre d'un programme de développement sur l'énergie.

Aussi, afin de conforter cette dynamique, les engagements partagés sont les suivants :

- Poursuivre le soutien régional annuel aux Assises européennes de la transition énergétique ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération : soutien aux études et co-investissement dans les projets solaires, biomasse, méthanisation ;
- Accompagner la conversion des chaufferies sur le tracé du réseau de chaleur ;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat d'objectif pour la territorialisation de la troisième révolution industrielle (COTTRI) sur le territoire de la Flandre Maritime ;
- Engager la mise en œuvre d'un COT ENR (Contrat de Développement des énergies renouvelables) afin d'impliquer les acteurs du territoire dans la concrétisation de projets d'énergie renouvelable thermiques et électriques.

➤ Préserver la biodiversité et développer la nature en ville

La question de la nature en ville est un enjeu environnemental majeur et une préoccupation accrue des habitants pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire.

La trame verte et bleue régionale est déclinée sur le Dunkerquois pour préserver la biodiversité à travers la restauration de continuités écologiques. Elle se base notamment sur la Stratégie Locale de

Dans cette même optique, la CUD s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire et a adopté en mars 2018 une délibération-cadre autour de 4 orientations :

- Accompagner le développement des pratiques agricoles durables ;
- Développer les circuits courts de proximité et biologiques pour créer de l'emploi local ;
- Remettre ce que l'on mange là où l'on vit ;
- Encourager les pratiques alimentaires favorables à la santé.

La CUD a répondu à l'appel à initiative « Plan Bio » 2019 lancé par le Conseil Régional.

Article 3 - Modalités de suivi

La CUD et la Région se tiennent informées régulièrement de la réalisation des opérations actées.

La CUD et la Région organiseront un rapport de synthèse une fois par an afin d'actualiser le bilan commun des actions engagées et d'échanger sur les perspectives en termes d'objectifs stratégiques et de projets à initier.

Article 4 - Durée et prise d'effet

Le présent accord prendra fin le 31 décembre 2020. Il prend en considération les actions engagées par la Région au profit du territoire de la CUD depuis 2016.

Article 5 - Résiliation et modification

Le présent accord-cadre pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie, après information de l'autre partie par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception selon un préavis de 3 mois.

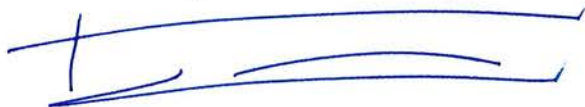
Toute révision au présent accord cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 6 - Litiges

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exercice du présent accord cadre et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, 23 OCT. 2019
En deux exemplaires originaux,

Pour la Région Hauts-de-France,



Pour la Communauté urbaine de Dunkerque,



ANNEXE

Liste de l'ensemble des contractualisations intégratives ou sectorielles entre le Conseil régional des Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque mentionnées dans l'accord-cadre :

- Accord-cadre Région/Espace de dialogue « Littoral – Côté d'opale » pour la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'aménagement du territoire (PRADET)
- Convention stratégique de partenariat pour le développement économique du territoire et le soutien aux entreprises (*adoption prévue à la CP du 27 juin 2019*),
- Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté urbaine de Dunkerque au financement des aides aux entreprises ;
- Contrat PCAET Région-ADEME-CUD
- Contrat de Ville 2015-2020
- Protocole d'accord NPRU
- Convention « Action cœur de ville »
- Contrat « Territoires d'industrie » en cours d'élaboration
- Contrat d'objectif territorial TRI